

Le Rappel Républicain

Deuxième Année. — N° 522

DE LYON

Samedi 19 Novembre 1904

Journal Démocratique Quotidien

LES ABONNEMENTS PARTENT DES 1^{er} & 15 DE CHAQUE MOIS

ANNONCES
A LYON, exclusivement aux bureaux de la Société de Publicité Artistique et Commerciale, 27, Rue de la République.
A PARIS, dans toutes les Agences de Publicité.

ADMINISTRATION et RÉDACTION : 4, Rue Stella
Adresse télégraphique : RAPPEL RÉPUBLICAIN, LYON — Téléphone 45-39

ABONNEMENTS : Lyon et départements limitrophes... 5 fr. 50
Autres départements... 6 fr. 50
Étranger (Union postale)... 8 fr. 50

FAITS DU JOUR

La situation ministérielle fait l'objet des préoccupations des hommes politiques. On croit qu'un débat sera soulevé à la séance d'aujourd'hui à la Chambre.

La Chambre a consacré sa séance d'hier aux interpellations. Elle s'est occupée des grèves de Marseille.

Les journaux publient de nouveaux documents sur la délation dans l'armée.

M. Guyot de Villeneuve vient de déposer entre les mains du grand chancelier de la Légion d'honneur une plainte contre les officiers délateurs et membres de la Légion d'honneur.

Le procès de l'affaire de Cluses s'est continué par l'audition des témoins.

On s'attend à une grande bataille en Mandchourie.

LA CASERNE GAIE

Voilà les bleus qui viennent de « rappliquer » à la caserne. Ils vont faire l'apprentissage, parfois désagréable, du métier de soldat : les premières corvées, l'exercice matinal dans la brume et la pluie, les « théories », l'astiquage, les revues, la salle de police et, pour se donner du cœur et se distraire, la cantine, les bistros qui environnent les casernes, avec le vin au litre et les franchises « rigolades ».

Ces jeunes gens, ainsi jetés dans une vie nouvelle, livrés à eux-mêmes, sans conseils, souvent hélas ! sans volonté, sont guettés par deux ennemis terribles dont il faut bien parler pour les signaler : l'avarie et l'alcoolisme.

Depuis que Brieux a porté au théâtre la question de l'avarie, il est permis d'étudier le fléau qui décime notre race. La conspiration du silence a cessé ; l'on sait maintenant que l'hypocrisie ne sert de rien et que le franc combat contre la loi qui fait tache d'huile est encore le meilleur moyen de servir la morale, de protéger la santé publique et de remplir son devoir.

C'est ainsi que de bons esprits se sont occupés de protéger nos fils, dès leur sortie du lycée et au lycée même ; que d'autres se sont occupés de vulgariser les notions d'hygiène ; que d'autres, enfin, se sont attachés à défendre l'armée contre le mal.

La date de l'incorporation au régiment coïncide avec celle de la véritable émancipation des jeunes gens ; aussi quoi de plus naturel, de plus noble, de plus humanitaire que d'éclairer les recrues sur le péril qui les guette, de leur mettre en garde au soul de cette vie nouvelle contre les dangers de la ville et d'essayer de les préserver de ces deux lèpres modernes : l'avarie et l'alcool.

Il appartient à l'officier, pénétré de sa responsabilité et de son rôle moral, d'instruire les jeunes soldats et de les mettre en garde contre les maladies qui les guettent tous au tournant d'une aventure. La santé des hommes doit être l'une des constantes préoccupations de l'officier.

Voici, à ce sujet, quelques sages conseils que donne le docteur Bonnelle, médecin-major de deuxième classe, dans un appel pour rendre la caserne plus saine, plus hygiénique, plus gaie :

Par la parole, le livre, l'affiche, les projections lumineuses, essayons, dit-il, d'enrayer les progrès du mal, semons dans les régiments la terreur de la maladie et essayons de protéger ainsi ces braves fils de paysans, novices dans la vie, qui, rendus plus craintifs, se laissent moins entraîner par les anciens, par les camarades des villes, toujours plus experts, plus frondeurs, plus sceptiques par nature.

Faisons un véritable effort pour remettre les hommes au quartier, rendons la caserne plus gaie, plus habitable, et déplorons, comme dit Lamy, que, « dans les immenses demeures où tout est prévu pour le travail, l'alimentation, le sommeil, la maladie des hommes, rien n'ait été réservé pour leur délassement et leur vie sociale. »

De six heures du matin à six heures du soir, le soldat est sans cesse occupé par l'exercice, les théories, les corvées. — Après la soupe du soir, il est libre. Que va-t-il faire ? Sortir. En quelques soirs il connaît la ville et puis, « pour sortir, il doit quitter ses vêtements de manoeuvres, astiquer ses vêtements d'extérieur, il lui faut faire un nouvel effort après tous ceux qu'il a déjà faits » (Guylleux). Un instant il hésite, mais poussé par l'ennui, il s'habille, sort, mène le long des trottoirs et va enfin s'engouffrer dans un de ces bouges aux lampes fumeuses, à l'air vicié par l'odeur du trois-six, des cigarettes et des basanes.

A ce propos, écoutons ensemble une page vécue de la vie militaire, page maistrasale due à la plume d'Etienne Lamy : « *Revue des Deux-Mondes*, 15 mars 1894 : « Tout le jour, sous l'œil de leurs chefs, les soldats sont préservés par les exemples, les conseils et l'activité saine de leur vie. Mais le soir vient, avec lui la liberté. Après le repas de cinq heures, et jusqu'au coucher, les portes des casernes sont ouvertes. Le conscript d'ordi-

nnaire ne songerait pas à sortir : il ne désire que se reposer, libre de lire, d'écrire, de causer avec ses camarades, car la vie commune prolonge l'enfance. Encore faut-il, pour satisfaire ces désirs, si simples soient-ils, quelques jeux, quelques tables, un lieu bien éclairé la nuit et chaud en hiver. Or est-il dans la caserne ? Le seul où le conscript ait place, sa chambre, est mal éclairée, sans feu : il est impossible d'y lire, les conversations même y meurent dans l'ombre et le froid qui en chasse les hommes.

Où iront-ils ? Hors du bâtiment noir, vers la lumière et la chaleur que leur propre demeure ne leur donne pas. Les cabarets recueillent ceux que la caserne n'a pas su retenir. Ils y entrent, attirés non par la soif mais par le besoin de se trouver à couvert, de s'asseoir. Mais il leur faut payer cette hospitalité : ils boivent donc, tout d'abord avec regret, à cause de la dépense, puis avec plaisir. Le lendemain, ramenant avec la nuit le même vide dans la caserne, chasse de nouveaux les hommes vers ce plaisir qui devient habitude. Puis le vin délie les langues, étouffe le sang, ils se laissent conduire vers d'autres maisons chaudes et closes, les seules où, par une ironie étrange, ils retrouvent le sentiment du chez soi et comme une impression du foyer. »

Quel plaidoyer plus saisissant de vérité contre les desiderata hygiéniques de nos casernes actuelles ! Une réforme s'impose donc, car il ne faut pas « que le soldat soit chassé de sa maison par l'ennui, par le froid, par le vide et jeté sur le pavé glissant des villes aux heures dangereuses. »

Pour cela il faut de toute nécessité organiser des salles de récréation où l'homme puisse, durant de longs mois d'hiver, après avoir diné, aller s'asseoir, lire, jouer, chanter, deviser joyeusement avec ses camarades, sans souci de la tenue, sans bourse délier, les mains aux poches, la pipe aux dents et se délasser quelques heures dans une douce atmosphère, faite de lumière de chaleur et de jeunesse.

Cette détente est indispensable ; succédant aux efforts de la journée, elle permet à l'organisme de rétablir son équilibre, d'éliminer les toxines que la fatigue musculaire et la dépense nerveuse accumulent dans l'économie, surtout chez les recrues.

Le repos et la distraction sont nécessaires à ces jeunes organismes aux mutations nutritives puissantes, qui travaillent tout le jour au grand air, sous l'œil des chefs, sous la menace de la consigne.

Le métier des armes est un rude apprentissage, car il fait appel à l'énergie musculaire et à l'attention soutenue. Or, nous savons qu'à travail musculaire égal, la sensation de fatigue est d'autant plus intense que l'exercice exige l'attention plus active des facultés cérébrales.

Dans les moments de détente, il faut provoquer chez les hommes « la belle humeur », cet antidote de l'ennui, de la nostalgie. « De la gaieté, disait le prince de Ligne, cela est bon pour tout, dans tout et en tout. »

Mais pour ce faire, agrandissons les casernes, rendons les chambres plus gaies, plus confortables et pensons à la maxime si vraie de Rousseau : « Quand la maison est triste, on va s'égayer ailleurs. »

En un mot, à l'hygiène physique du soldat ajoutons l'hygiène morale.

Avec le bien-être matériel, avec le sentiment du « chez soi », avec de vastes salles, bien chauffées, bien éclairées, nous garderons mieux ces grands enfants pendant les heures dangereuses de leur liberté et nous diminuerons ainsi l'extension de ces deux fléaux : l'alcool et la maladie, qui sont une source de dégénérescence pour l'individu comme pour la société.

INFORMATIONS

Paris, 18 novembre.

LE BUDGET DES COLONIES

On a distribué aujourd'hui le rapport de M. Le Hérisse sur le budget des colonies.

M. Le Hérisse se déclare partisan du rattachement au ministère des colonies des services de l'Algérie et de la Tunisie, rattachement nécessaire pour donner à nos possessions africaines l'unité de direction qui leur manque.

M. Le Hérisse étudie successivement le personnel colonial, la main d'œuvre aux colonies, la justice aux colonies, les chemins de fer coloniaux et la défense des colonies.

Au sujet de la défense des colonies, M. Le Hérisse insiste pour qu'on rattache l'armée coloniale au ministère des colonies.

Le total des crédits pour ce budget s'élève à 110,982,542 francs ; en diminution de 310,157 francs sur le budget de 1903.

EN REMPLACEMENT DE M. BERTEAUX

M. Dubief a été élu président du groupe de l'Extrême gauche radicale-socialiste, en remplacement de M. Berteaux, nommé ministre de la guerre.

M. Klotz a été nommé rapporteur du budget de la guerre, en remplacement de M. Berteaux.

LA LOI DE DEUX ANS

Conformément à la décision prise par la commission sénatoriale de l'armée, dans sa dernière séance, M. de Freycinet, président de cette commission, vient de transmettre au ministre de la guerre un tableau comparatif des textes votés successivement par le Sénat, par la Chambre et par la commission sénatoriale.

Ce dernier texte comporte un certain nombre d'articles réservés sur lesquels la commission ne se prononcera qu'après avoir entendu le ministre de la guerre. La commission est dès à présent prête à conférer avec M. Berteaux, assisté de celui-ci pourra se rendre auprès d'elle.

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 18 novembre.

Les ministres se sont réunis ce matin en conseil à l'Élysée, sous la présidence de M. Emile Loubet. MM. Rouvier et Pelletan n'assistaient pas à la délibération.

LA DELATION

Le président du conseil a indiqué le sens d'une circulaire qu'il va rédiger en vue de régler la conduite des fonctionnaires au sujet des renseignements qui leur seront demandés par les autorités compétentes à cet effet.

Cette circulaire sera envoyée par le président au conseil à tous les ministres, qui la transmettront aux fonctionnaires placés sous leurs ordres.

NOMINATIONS JUDICIAIRES

Le garde des sceaux a fait signer un décret aux termes duquel sont nommés : Conseiller à la Cour d'appel de Lyon, M. Benoist, juge d'instruction au Tribunal de première instance de cette ville.

Juge à Lyon, M. Bresson, substitut au même siège.

Substitut du procureur de la République à Lyon, M. Gagné, procureur de la République à Mende.

Procureur de la République à Mende, M. Monnot, substitut à Abbeville.

Juge à Marseille, M. Rabaud, substitut au même siège.

Substitut à Marseille, M. Lisbonne, substitut à Aix.

Substitut à Aix, M. Parrocel, substitut à Roanne.

La Situation ministérielle

Le scrutin d'hier

Paris, 18 novembre.

La Chambre, par 296 voix contre 287, c'est-à-dire à 29 voix de majorité, a en quelque sorte approuvé les déclarations du président du conseil, en renvoyant les interpellations de MM. Flayelle et Charles Benoist à la suite des autres.

La majorité comprend ses éléments ordinaires, socialistes, radicaux-socialistes, radicaux et républicains de gauche. On remarque cependant parmi les députés qui ont voté avec le gouvernement un certain nombre de membres de la Chambre qui, dans les scrutins de la séance du 4 novembre dernier, avaient voté contre, s'étaient abstenus ou étaient absents par congé, savoir : MM. Braud, Bussière, Carpot, Chaigé, Cordery, Cloarec, Debussy, Delelis, Dusuel, d'Estournelles de Constant, Eugène Etienne, Galy-Gasparrou, Grosdidier, Guisey, Holtz, Hubert, Jehanin, Maujan, Mirman, Morel (Pas-de-Calais), Noël, Albin Rozet, Vazeille, Vigouroux.

Quatre nouveaux députés ont pris part au scrutin. Deux : MM. Agagneur et Tonting, ont voté pour le gouvernement. Les deux autres, MM. Dudouyt et Salles, ont voté contre.

Il y a trente-quatre dissidents qui ont voté avec la minorité, savoir :

MM. Arago, Astier, Babaud-Lacroze, Barthou, Pierre Baudin, Caillaux, Cardon, Catalogne, Ernest Caivin, Cazeaux-Cazalet, Charles Bos, Chaumet, Colin, Paul Desombes, Dendechau, Dormoy, Doumer, Dunaine.

MM. Pierre Dupuy, Hubbard, Klotz, Georges Leygues, Lhopiteau, Lockroy, Loque, Lozé, Henry Maret, Maure, Millerand, Mulac, Noulens, René Key, Siegfried, Vidéau.

En outre, deux députés qui votent habituellement avec la majorité républicaine, MM. Jeanneney et Modeste Leroy, sont portés comme ayant voté contre.

Il y a eu dix députés qui se sont abstenus :

Cinq républicains de gauche : MM. Chastenet, Discaeu, Jean Morel, de la Batut et Poullan.

Un radical dissident, M. de Lanessan.

Un radical indépendant, M. Turigny.

NOTES POLITIQUES

LIES JUSQU'À LA MORT

J'avoue que je ne comprends pas du tout pourquoi le général André a donné sa démission, ou pourquoi, selon l'expression pittoresque de Clemenceau, M. Combes a démissionné le ministre de la guerre.

Où il non, Combes et André étaient-ils solidaires de l'œuvre de délation accomplie dans les bureaux du ministère ? Où il non, Combes et André étaient-ils responsables des agissements coupables des Mollin, des Bernardin, des Bernard, des Gaumaud, des Bourguet et autres fonctionnaires mouchardés ?

Combes et André étaient solidaires et ils partageaient la responsabilité des actes odieux dévolus à la tribune par M. Guyot de Villeneuve. Combes avait d'ailleurs reconnu cette solidarité en liant son sort, à la Chambre, au sort du ministre de la guerre.

Dans ces conditions, pourquoi le général André s'en va-t-il tout seul ? Pourquoi n'enrène-t-il pas dans sa fuite toute la collection des casernes en chef qui occupent les autres ministères ? Pourquoi André sans Combes et sans Vallé ?

Il s'est aussi interrogés, aussi coupables les uns que les autres : ils n'ont pas ignoré les procédés Mollin-Vadecard, et tout porte à croire qu'ils les emploient dans leurs ministères respectifs. M. Combes, en particulier, savait tout puisqu'il avait été averti par M. Waldeck-Rousseau. Nous ne comprenons donc pas que le général André ait pris la porte tout seul ; son départ ne peut donner satisfaction à l'opposition, c'est-à-dire à tous les braves gens de ce pays, qui

demande la démission de toute la clique ministérielle.

Le général André avait déclaré ne vouloir partir que les pieds devant. Il s'en est allé avec la main de M. Syveton sur la figure. Quant aux autres, qu'ils s'en aillent comme ils voudront, mais il faut qu'ils s'en aillent : ils sont à jamais déshonorés, malgré leurs réplacages et les agents de change.

— C. D.

INFORMATIONS

Paris, 18 novembre.

LE BUDGET DES COLONIES

On a distribué aujourd'hui le rapport de M. Le Hérisse sur le budget des colonies.

M. Le Hérisse se déclare partisan du rattachement au ministère des colonies des services de l'Algérie et de la Tunisie, rattachement nécessaire pour donner à nos possessions africaines l'unité de direction qui leur manque.

M. Le Hérisse étudie successivement le personnel colonial, la main d'œuvre aux colonies, la justice aux colonies, les chemins de fer coloniaux et la défense des colonies.

Au sujet de la défense des colonies, M. Le Hérisse insiste pour qu'on rattache l'armée coloniale au ministère des colonies.

Le total des crédits pour ce budget s'élève à 110,982,542 francs ; en diminution de 310,157 francs sur le budget de 1903.

EN REMPLACEMENT DE M. BERTEAUX

M. Dubief a été élu président du groupe de l'Extrême gauche radicale-socialiste, en remplacement de M. Berteaux, nommé ministre de la guerre.

M. Klotz a été nommé rapporteur du budget de la guerre, en remplacement de M. Berteaux.

LA LOI DE DEUX ANS

Conformément à la décision prise par la commission sénatoriale de l'armée, dans sa dernière séance, M. de Freycinet, président de cette commission, vient de transmettre au ministre de la guerre un tableau comparatif des textes votés successivement par le Sénat, par la Chambre et par la commission sénatoriale.

Ce dernier texte comporte un certain nombre d'articles réservés sur lesquels la commission ne se prononcera qu'après avoir entendu le ministre de la guerre. La commission est dès à présent prête à conférer avec M. Berteaux, assisté de celui-ci pourra se rendre auprès d'elle.

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 18 novembre.

Les ministres se sont réunis ce matin en conseil à l'Élysée, sous la présidence de M. Emile Loubet. MM. Rouvier et Pelletan n'assistaient pas à la délibération.

LA DELATION

Le président du conseil a indiqué le sens d'une circulaire qu'il va rédiger en vue de régler la conduite des fonctionnaires au sujet des renseignements qui leur seront demandés par les autorités compétentes à cet effet.

Cette circulaire sera envoyée par le président au conseil à tous les ministres, qui la transmettront aux fonctionnaires placés sous leurs ordres.

NOMINATIONS JUDICIAIRES

Le garde des sceaux a fait signer un décret aux termes duquel sont nommés : Conseiller à la Cour d'appel de Lyon, M. Benoist, juge d'instruction au Tribunal de première instance de cette ville.

Juge à Lyon, M. Bresson, substitut au même siège.

Substitut du procureur de la République à Lyon, M. Gagné, procureur de la République à Mende.

Procureur de la République à Mende, M. Monnot, substitut à Abbeville.

Juge à Marseille, M. Rabaud, substitut au même siège.

Substitut à Marseille, M. Lisbonne, substitut à Aix.

Substitut à Aix, M. Parrocel, substitut à Roanne.

La Situation ministérielle

Le scrutin d'hier

Paris, 18 novembre.

La Chambre, par 296 voix contre 287, c'est-à-dire à 29 voix de majorité, a en quelque sorte approuvé les déclarations du président du conseil, en renvoyant les interpellations de MM. Flayelle et Charles Benoist à la suite des autres.

La majorité comprend ses éléments ordinaires, socialistes, radicaux-socialistes, radicaux et républicains de gauche. On remarque cependant parmi les députés qui ont voté avec le gouvernement un certain nombre de membres de la Chambre qui, dans les scrutins de la séance du 4 novembre dernier, avaient voté contre, s'étaient abstenus ou étaient absents par congé, savoir : MM. Braud, Bussière, Carpot, Chaigé, Cordery, Cloarec, Debussy, Delelis, Dusuel, d'Estournelles de Constant, Eugène Etienne, Galy-Gasparrou, Grosdidier, Guisey, Holtz, Hubert, Jehanin, Maujan, Mirman, Morel (Pas-de-Calais), Noël, Albin Rozet, Vazeille, Vigouroux.

Quatre nouveaux députés ont pris part au scrutin. Deux : MM. Agagneur et Tonting, ont voté pour le gouvernement. Les deux autres, MM. Dudouyt et Salles, ont voté contre.

Il y a trente-quatre dissidents qui ont voté avec la minorité, savoir :

MM. Arago, Astier, Babaud-Lacroze, Barthou, Pierre Baudin, Caillaux, Cardon, Catalogne, Ernest Caivin, Cazeaux-Cazalet, Charles Bos, Chaumet, Colin, Paul Desombes, Dendechau, Dormoy, Doumer, Dunaine.

MM. Pierre Dupuy, Hubbard, Klotz, Georges Leygues, Lhopiteau, Lockroy, Loque, Lozé, Henry Maret, Maure, Millerand, Mulac, Noulens, René Key, Siegfried, Vidéau.

En outre, deux députés qui votent habituellement avec la majorité républicaine, MM. Jeanneney et Modeste Leroy, sont portés comme ayant voté contre.

Il y a eu dix députés qui se sont abstenus :

Cinq républicains de gauche : MM. Chastenet, Discaeu, Jean Morel, de la Batut et Poullan.

Un radical dissident, M. de Lanessan.

Un radical indépendant, M. Turigny.

Trois progressistes : MM. Beharelle, Rose et Vallé.

Treize députés étaient absents par congé, savoir : MM. Anthime Ménard, Bozonnet, Daudé, Erman, Fould, Gavini, Général, Jonart, de Kerjégu, Ozun, Robert Surcouf, Sarrien et Sureau. Sept de ces députés appartiennent aux groupes de la majorité.

M. Syveton n'a pas pris part au vote, par application de l'article 125 du règlement.

La séance de demain

Il est plus que probable qu'aucun incident ne sera soulevé aujourd'hui. On attend la publication de la circulaire annoncée par M. Combes et dont l'objet est dans le compte rendu du conseil des ministres.

Comme elle ne sera connue que demain soir ou lundi, le ministère ne subira donc aucun assaut sur ce point avant la semaine prochaine. Mais demain, la séance sera probablement prise par la discussion sur le budget de l'intérieur et l'on prévoit un gros débat sur le chapitre qui concerne les fonds secrets.

C'est la commission du budget qui demande elle-même une réduction sur ce chapitre. Les progressistes ont décidé hier de voter pour la suppression, en attachant à ce vote la signification de défiance. M. Combes posera-t-il la question de confiance ?

Tous les cabinets, depuis un nombre incalculable d'années, l'ont fait et M. Combes lui-même l'année dernière. Mais on sait que M. Combes ne craint pas de se déjuger. En tous les cas, il y aura sur ce point une discussion qui pourrait tourner mal pour le gouvernement.

L'AFFAIRE DAUTRICHE

L'INTERPELLATION FERRETTE

Paris, 18 novembre.

On pouvait se demander si le départ du général André provoquerait le retrait de l'interpellation de M. Ferrette sur l'affaire Dautriche. M. Ferrette a fait à ce sujet la déclaration suivante :

J'ai maintenu jusqu'à présent ma demande d'interpellation sur l'affaire Dautriche. Je sais évidemment que le résultat de l'audience à huis-clos a été écrasant pour l'accusation et que le ministre a dû se commettre par le conseil renouveau de beaucoup des platitudes, notamment une particulièrement intéressante et qui devait être pleine de révélations piquantes, celle de M. Chenu.

Mais, je dois dire qu'un autre député se propose d'interpeller sur le même sujet. C'est M. Renault-Morlière, s'il se met en avant, je m'abstiendrai complètement devant lui.

M. Renault-Morlière interrogé a déclaré à son tour :

Il est exact qu'un cours de la réunion tenue hier par le groupe progressiste, j'ai été chargé par mes amis d'interpeller sur l'affaire Dautriche, mais je me réserve d'étudier le dossier que M. Ferrette a déposé et qui est, contrairement à ce que l'on a dit, un dossier très intéressant et qui paraîtra le plus opportun pour porter la question à la tribune.

Le but de cette interpellation serait de prouver que quatre officiers ont été soumis à une instruction criminelle, sans qu'il y ait eu contre eux un commencement de preuve de culpabilité. Le prétexte invoqué pour abandonner l'accusation a été la rectification que les généraux Delanne et de Lacroix auraient apportée devant le conseil de guerre à leurs dépositions devant le capitaine rapporteur.

J'examinerai avant tout et surtout la réalité et l'importance de cette prétendue rectification.

La Délation dans l'Armée

Nouveaux documents. — Les loges de l'Est. — Plainte contre les membres de la Légion d'honneur délateurs

Paris, 18 novembre.

Le 28 octobre M. Guyot de Villeneuve dénonçait à la tribune de la Chambre le système de délation organisé par le général André, de concert avec la franc-maçonnerie.

L'authenticité des documents qu'il a produits pour appuyer ses affirmations a été établie dans cette séance et a été avouée par leurs auteurs eux-mêmes. M. Guyot de Villeneuve estime que sa tâche n'est pas terminée. Tout le dossier sera publié au fur et à mesure.

Aujourd'hui, il livre à la publicité, d'abord les fiches de M. Dagain, négociant, vénérable à Narbonne, sur :

Le colonel Harmeth (santé ruinée par le jétone et l'asthénie)

Le commandant Degland (très souple devant ses supérieurs)

Le commandant Maurel (marié à une femme issue de famille extrêmement délicate)

Le commandant Poudeigne (caractère flottant)

Le commandant Thibaut (tempérament essentiellement jésuitique)

Le commandant Porte (foncièrement clérical, mais non pratiquant)

En tête des fiches figure cette note : « Tous ces officiers supérieurs ne sont dignes d'un décret autorisant M. Joliot, juge d'instruction, à entendre les dépositions de MM. Pelletan, ministre de la marine, et Trouillot, ministre du commerce, aux témoignages desquels a fait appel M. Syveton devant le juge d'instruction. »

Épinal, 7 février 1902.

T. C. F. Vadecard.

Inclus vous trouverez les renseignements demandés par votre pl. d'hier. Une autre fois, tâchez de ne pas être si pressé, parce que c'est fort heureux que j'ai (sic) pu trouver de suite à me tuyauter. Je pourrais ne pas aussi bien réussir une autre fois.

Veuillez agréer, T. C. F., l'assurance de mes sentiments frat. dévoués.

MINGOT, 30^e.

Schmitz, chef de bataillon, 44^e, détaché à Epinal :

Très prévenant, nul. Son père, ancien commandant de corps d'armée, plus chambellan qu'attaché à la personne de l'impératrice Eugénie, a joué un rôle politique.

Rallié à la République après 1870, s'est de nouveau retourné, au 16 mai, ne cherchant qu'à conserver sa situation.

Le fils, digne du père, a obtenu son admission à l'école de guerre, comme fils d'un général de l'Empire, et, grâce à la pression exercée, Schmitz, qui n'était pas compris sur la première liste d'admission à l'école de guerre, a

été porté sur une liste supplémentaire parue quelques jours après, qui comprenait trois noms, le sien, Chanz et un autre, pour masquer la manœuvre.

Clérical avéré, impérialiste, sacrifierait tout à son avancement. Absent depuis fin octobre et soldisant malade à Paris, il doit intriguer pour obtenir le commandement d'un bataillon de chasseurs ou entrer au bureau de l'état-major général.

A ne pas traiter comme le fameux Didot. Si pareille chose se passait, je me refuserais à l'avenir à donner tout renseignement.

Enfin, cette autre lettre de Cambrai :

9 novembre 1901.

T. C. F. Vadecard.

Je viens vous compléter les notes que je vous ai précédemment adressées :

Capitaine Morizot, état-major de corps d'armée ;

Vient de quitter La Fère (17^e d'artillerie). Est à Bourges. C'est un officier pratiquant.

Ses enfants sont dans une jésuiterie. Comme le père, ils assistent à tous les offices, aux grands comme aux petits. Il ne leur manque que la soutane. En résumé, sujet à signaler toujours dans l'intérêt de la République.

Commandant de Estère, (17^e d'artillerie) ; Toujours à la Fère. Garçon. Va à la messe tous les dimanches. Se borne à cette manifestation, mais n'en est pas moins un clérical renforcé.

Pendant que je suis tel de passage, je me souviens que j'y connais deux citoyens et que ma conscience me reprocherait de ne pas vous les mentionner :

Colonel de Noue, 4^e cuirassiers, à Cambrai ; Officier d'élite (ne m'ex pas). Arrivé au commandement d'un régiment de par son nom, sa fortune, ses relations. La parodie de plusieurs généraux. Avec cela, clérical, le manifestant ouvertement, affectant de se séparer des officiers d'infanterie et de la municipalité, même dans une cérémonie religieuse.

A l'index des républicains de la localité, jugé pour ce qu'il est, c'est-à-dire antigouvernemental. Enfin, à tous les titres, n'est qu'un pauvre sire.

Général Desclaibes, commandant la subdivision de Cambrai ;

On le dit très bon officier, mais, si on pénètre sur d'autres terrains, on remarque que cet élément est très mal placé dans un convent, en trouvant son uniforme contre une robe.

Le journalier de la messe, communie chaque semaine, favorise les singes qui réclament par imitation et par calcul, archi-républicain et clérical. Par conséquent, un vrai loup dans la bergerie. La République et les républicains seraient très compromis, s'ils devaient être soumis à sa garde exclusive.

Je vous présente, T. C. F. Vadecard, la nouvelle assurance de mes sentiments frat. et dévoués.

F. BEGNICOURT, en retraite, ancien commandant de recrutement à Saint-Quentin.

Il est à peine besoin d'ajouter que les officiers dont on vient de lire les fiches ont vainement attendu l'avancement auquel ils avaient droit. Un seul, M. le capitaine Morizot, plus heureux que les autres, a été promu commandant, un an après la dénonciation du Grand-Orient.

De plus, les dénonciations dont ils ont été l'objet, le général Desclaibes, commandant la 2^e brigade d'infanterie, à Cambrai ; le colonel de Noue, commandant le 4^e cuirassiers, à Cambrai ; le colonel Marmet, du 100^e d'infanterie, à Narbonne ; les commandants Maurel, Thibaut et Poudeigne, du 100^e régiment d'infanterie, sont restés à leur grade. Le ministre de la guerre, comme on le voit, suivait docilement les avis qu'il demandait à la franc-maçonnerie.

Plainte de M. Guyot de Villeneuve à la Chancellerie de la Légion d'honneur.

M. Guyot de Villeneuve vient d'adresser la lettre suivante au grand-chancelier de la Légion d'honneur.

Monseigneur le Grand-Chancelier,

J'ai l'honneur de porter plainte entre vos mains contre les officiers membres de la Légion d'honneur dont les noms suivent :

Le général André, commandeur.

Le général Bertin, commandeur.

Le général Castex, officier.

Le commandant Jaquet, officier.

Le commandant Jacquot, officier.

Le commandant Bouquero, officier.

Le capitaine Kapzinger, chevalier.

J'ai ainsi du droit que confère à tout citoyen le décret du 14 avril 1874 concernant la discipline des membres de la Légion d'honneur. Tous les officiers que je viens de nommer ont commis des actes portant atteinte à leur honneur et ne peuvent être l'objet d'aucune poursuite devant les tribunaux ou les conseils de guerre.

Ils ont tous pris part à la délation organisée dans l'armée par le général André et je tiens à votre disposition les preuves que j'ai déjà portées à la connaissance de la Chambre des députés.

Veillez agréer, etc.

GUYOT DE VILLENEUVE.

L'INCIDENT ANDRÉ-SYVETON

Paris, 18 novembre.

M. Vallé, ministre de la justice, a fait signer au conseil des ministres de ce matin un décret autorisant M. Joliot, juge d'instruction, à entendre les dépositions de MM. Pelletan, ministre de la marine, et Trouillot, ministre du commerce, aux témoignages desquels a fait appel M. Syveton devant le juge d'instruction.

L'AGITATION OUVRIÈRE

AU PORT DU HAVRE

Le Havre, 18 novembre.

Les débauchages des journaliers du travail continuent. La grève s'accroît. Le port s'effectue avec un personnel très réduit.

Des bagarres se sont produites ce matin. Une arrestation a été opérée. Des patrouilles circulent.

Un grand nombre de navires attendent qu'on procède au déchargement ; 80,000 balles de coton restent en souffrance, 50,000 sont attendues pour dimanche.

Les inscrits maritimes s'agitent. On voudrait les entraîner dans un mouvement général. Ils chôment peut-être, mais ils ne se mettront pas en grève.

A L'ARSENAL DE LORIENT

Lorient, 18 novembre.

La situation continue à être très grave. Le préfet vient de communiquer aux grévistes la réponse du ministre.

Celui-ci repousse leurs demandes et, pour arrêter l'anarchie dans les arsenaux, ordonne aux grévistes de reprendre immédiatement le travail, les menaçant de peines disciplinaires. Les grévistes refusent de reprendre le travail. Une vive émotion règne à l'arsenal. On craint de sérieux incidents.

FIN DE LA GRÈVE DE REIMS

Reims, 18 novembre.

La grève des tramways s'est terminée ce matin, bien que le préfet ait refusé d'accorder le déplacement du contrôleur exigé par les grévistes.

LA CHAMBRE

Paris, 18 novembre.

AVANT LA SÉANCE

Aujourd'hui, la salle des Pas-Perdus est envahie par un grand nombre de curieux. C'est le bruit d'une interpellation Millerand qui a amené cette foule, mais, jusqu'ici, il n'est pas probable qu'elle se produise. M. Millerand serait d'avis d'attendre quelques jours, et les autres députés ne sont pas pressés.

Les historiens les plus baroques circulent, mais aucune certitude en fait. La Chambre reprend l'interpellation sur les grèves de Marseille. Se produira-t-elle, en cours de séance, un incident ? Le débat d'hier soir semble avoir modifié le plan de l'opposition. En attendant, les papotages continuent sur le sort précaire du cabinet.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à deux heures un quart sous la présidence de M. Henri Brisson.

LES GRÈVES DE MARSEILLE

INTERPELLATION CARNAUD

La Chambre reprend sans incident la discussion des interpellations sur les grèves de Marseille.

MM. Camille Pelletan et Trouillot, les ministres intéressés, sont au banc du gouvernement.

M. Carnaud, député socialiste de Marseille, développe son interpellation sur les grèves de la discipline, l'insuffisance de la législation protectrice du travail à bord des navires de commerce et les moyens inavouables pour les Compagnies de navigation et les armateurs qui ont amené à Marseille le désarmement des navires au mois d'avril et au mois de mai 1904.

L'orateur se propose de laisser de côté les menus détails des dernières grèves et d'en rechercher les causes.

M. Carnaud : C'est en 1864 que fut créée l'inscription maritime.

Les règlements de cette époque ne répondent pas aux aspirations de notre temps. Depuis 1848, des lois plus humaines sont venues améliorer la condition des ouvriers, quels qu'ils soient. Aucune n'est appliquée aux marins. C'est un devoir pour la Chambre d'examiner avec bienveillance la pétition des marins qui demandent qu'on leur accorde la même protection qu'aux autres travailleurs.

Ainsi en cas d'accident un marin reçoit une pension de 204 fr. la où un ouvrier touche 800 fr.

Les marins qui ont eu à souffrir de cette situation avantageuse ont aujourd'hui de justes raisons de se plaindre de leur sort. Comme leurs plaintes n'étaient pas écoutées, ils ont eu recours à la grève, qui est une arme légale.

Ils ont bien fait, car la situation de ce genre de contractants est intervenue entre les inscrits maritimes et leurs patrons, qui ont consenti une notable augmentation de salaires et une réglementation des heures de travail.

Cette grève des inscrits maritimes a été absolument correcte. On ne peut donc leur reprocher d'y avoir eu recours. Ils étaient dans leur droit, et la victoire qu'ils ont remportée justifie pleinement le moyen légal qu'ils ont employé.

Les conflits qui ont suivi proviennent de la résistance que les patrons ont opposée à l'exécution du contrat signé le 21 août 1901. Les marins du commerce et les capitaines au long cours sont d'accord pour reprocher aux patrons de surmener leur personnel et de dénigrer l'amélioration matérielle des navires.

Les capitaines au long cours avaient fait entendre leurs doléances et menacé les Compagnies de se mettre en grève, si on supprimait les primes. Les Compagnies ont cédé. Ce sont les capitaines au long cours qui ont posé à l'exécution du contrat signé le 21 août 1901. Les questions de navigabilité des navires et d'insuffisance du personnel, qui condamnent formellement la conduite des armateurs.

Le 22 avril, quand la grève a été déclarée, elle l'a été dans une salle de réunion où se trouvaient un armateur, un directeur d'une Compagnie, des chefs d'armement d'autres Compagnies et un conseiller municipal.

M. Thierry : Ce dernier est du syndicat des capitaines.

M. Carnaud : Mais il ne navigue pas et les amis de M. Thierry l'appellent un meneur. (Très bien ! à gauche.)

C'est dans ces conditions qu'a éclaté la grève. Dira-t-on que les capitaines au long cours avaient bien leur libre arbitre ? Ils étaient obligés de s'incliner devant la volonté toute puissante des patrons. Pendant toute la grève, dans le local même des capitaines au long cours, on pouvait voir tous les jours affichées des indications relatives aux élections municipales et les capitaines étaient, par suite, obligés de s'occuper de politique.

Cette grève a été voulue et organisée par les armateurs. (Protestations au centre.)

Tous les ans, on a à déplorer un nombre considérable de naufrages. On perd en moyenne 400 marins par an.

L'insuffisance notable du nombre des officiers, la vétusté des navires, le surmenage des équipages, voilà les reproches qu'on a le droit d'adresser aux Compagnies de navigation. (Très bien ! à l'extrême gauche.)

M. Camille Pelletan, ministre de la marine : Et que les capitaines leur adressent.

M. Carnaud : Le tort des capitaines au long cours, surmenés, eux aussi, a été de ne pas avoir fait grève avec les matelots. Il se sont refusés à entrer dans la voie de la conciliation et de l'apaisement. S'ils avaient fait cause commune avec les inscrits maritimes, la grève n'aurait pas eu de résultats aussi désastreux.

Les armateurs doivent être présents au moment du contrat, parce qu'il y a des capitaines au long-cours qui exposent leurs équipages à des surmenages excessifs.

Demain, à Rennes, se juge un procès polonois. *Le Matin*, à la date du 5 février 1904, a reproduit une histoire navrante

qu'il est indispensable que les armateurs assistent au congrès.

Les faits d'arbitrage sont nombreux. Les capitaines de long cours ont cessé la grève quand il leur plaît.

Le Code de 1823 édicta un régime d'exception et de dérogation contre les marins du commerce.

M. Carnaud : La première grève de 1900 a été jugée de façon à ne maintenir ces pénalités rigoureuses que contre les marins complices d'avoir compromis la sécurité d'un navire.

Après discussion, M. Combes demande le renvoi à la suite de cette interpellation, puis il réclame la jonction aux interpellations de MM. Charles Benoît et Flayelle.

Cette jonction est votée par 375 voix contre 51.

La séance est levée à 8 heures et demie. Séance demain à deux heures pour la discussion du budget.

Après le discours de M. Carnaud, la suite de la discussion est renvoyée à huitaine.

En fin de séance, M. Maurice Binder demande à interpellier M. Vallé sur les motifs qui ont poussé le garde des sceaux à changer d'avis sur la question de certains magistrats.

Après discussion, M. Combes demande le renvoi à la suite de cette interpellation, puis il réclame la jonction aux interpellations de MM. Charles Benoît et Flayelle.

Cette jonction est votée par 375 voix contre 51.

La séance est levée à 8 heures et demie. Séance demain à deux heures pour la discussion du budget.

Après le discours de M. Carnaud, la suite de la discussion est renvoyée à huitaine.

En fin de séance, M. Maurice Binder demande à interpellier M. Vallé sur les motifs qui ont poussé le garde des sceaux à changer d'avis sur la question de certains magistrats.

Après discussion, M. Combes demande le renvoi à la suite de cette interpellation, puis il réclame la jonction aux interpellations de MM. Charles Benoît et Flayelle.

Cette jonction est votée par 375 voix contre 51.

La séance est levée à 8 heures et demie. Séance demain à deux heures pour la discussion du budget.

Après le discours de M. Carnaud, la suite de la discussion est renvoyée à huitaine.

En fin de séance, M. Maurice Binder demande à interpellier M. Vallé sur les motifs qui ont poussé le garde des sceaux à changer d'avis sur la question de certains magistrats.

Après discussion, M. Combes demande le renvoi à la suite de cette interpellation, puis il réclame la jonction aux interpellations de MM. Charles Benoît et Flayelle.

Cette jonction est votée par 375 voix contre 51.

La séance est levée à 8 heures et demie. Séance demain à deux heures pour la discussion du budget.

Après le discours de M. Carnaud, la suite de la discussion est renvoyée à huitaine.

En fin de séance, M. Maurice Binder demande à interpellier M. Vallé sur les motifs qui ont poussé le garde des sceaux à changer d'avis sur la question de certains magistrats.

Après discussion, M. Combes demande le renvoi à la suite de cette interpellation, puis il réclame la jonction aux interpellations de MM. Charles Benoît et Flayelle.

Cette jonction est votée par 375 voix contre 51.

La séance est levée à 8 heures et demie. Séance demain à deux heures pour la discussion du budget.

Après le discours de M. Carnaud, la suite de la discussion est renvoyée à huitaine.

M. Gourju demande au Sénat de renvoyer la proposition à la commission, qui pourra ainsi en modifier les dispositions.

M. Gourju estime, en effet, qu'il y a d'autres moyens pour arrêter les progrès de l'alcoolisme que d'employer la coercition et la contrainte.

La suite de la discussion a été renvoyée à mardi prochain.

La séance est levée à six heures et quart.

Paris, 18 novembre.

Le Congrès des syndicats jaunes s'est ouvert aujourd'hui, à 2 heures, dans la salle des Agriculteurs de France, sous la présidence de M. Pierre Bléry.

Un grand nombre d'associations sont représentées : bourses du travail, syndicats, coopératives, cercles d'études sociales, bureaux de placement ou groupements divers.

Parmi les industriels qui ont promis de suivre les séances du congrès, nous pouvons citer : MM. Harmel (du Val-de-Bois), Gaston Japy (Doubs), Gavelle (Loire), Raphaël Toutain (Laval), Hanicotte (Pas-de-Calais), Ogier (Isère), Laroche-Joubert (Angoulême), E. André, maître de forges (Meuse), etc.

MM. Boudonot, sénateur ; Delcils et Beharrelle, députés, représenteront, avec MM. Paul Delcroix et Alexandre Dehonn, les sociétés d'agriculture du Pas-de-Calais ; Delcourt-Haillet (Valenciennes), Cinqin (Lyon), Lagrange (Paris), etc., etc.

C'est M. Pierre Bléry, président fondateur de la Fédération nationale des « jaunes » de France, qui a ouvert la séance.

Le Congrès des syndicats jaunes s'est ouvert aujourd'hui, à 2 heures, dans la salle des Agriculteurs de France, sous la présidence de M. Pierre Bléry.

Un grand nombre d'associations sont représentées : bourses du travail, syndicats, coopératives, cercles d'études sociales, bureaux de placement ou groupements divers.

Parmi les industriels qui ont promis de suivre les séances du congrès, nous pouvons citer : MM. Harmel (du Val-de-Bois), Gaston Japy (Doubs), Gavelle (Loire), Raphaël Toutain (Laval), Hanicotte (Pas-de-Calais), Ogier (Isère), Laroche-Joubert (Angoulême), E. André, maître de forges (Meuse), etc.

MM. Boudonot, sénateur ; Delcils et Beharrelle, députés, représenteront, avec MM. Paul Delcroix et Alexandre Dehonn, les sociétés d'agriculture du Pas-de-Calais ; Delcourt-Haillet (Valenciennes), Cinqin (Lyon), Lagrange (Paris), etc., etc.

C'est M. Pierre Bléry, président fondateur de la Fédération nationale des « jaunes » de France, qui a ouvert la séance.

Le Congrès des syndicats jaunes s'est ouvert aujourd'hui, à 2 heures, dans la salle des Agriculteurs de France, sous la présidence de M. Pierre Bléry.

Un grand nombre d'associations sont représentées : bourses du travail, syndicats, coopératives, cercles d'études sociales, bureaux de placement ou groupements divers.

Parmi les industriels qui ont promis de suivre les séances du congrès, nous pouvons citer : MM. Harmel (du Val-de-Bois), Gaston Japy (Doubs), Gavelle (Loire), Raphaël Toutain (Laval), Hanicotte (Pas-de-Calais), Ogier (Isère), Laroche-Joubert (Angoulême), E. André, maître de forges (Meuse), etc.

MM. Boudonot, sénateur ; Delcils et Beharrelle, députés, représenteront, avec MM. Paul Delcroix et Alexandre Dehonn, les sociétés d'agriculture du Pas-de-Calais ; Delcourt-Haillet (Valenciennes), Cinqin (Lyon), Lagrange (Paris), etc., etc.

C'est M. Pierre Bléry, président fondateur de la Fédération nationale des « jaunes » de France, qui a ouvert la séance.

Le Congrès des syndicats jaunes s'est ouvert aujourd'hui, à 2 heures, dans la salle des Agriculteurs de France, sous la présidence de M. Pierre Bléry.

Un grand nombre d'associations sont représentées : bourses du travail, syndicats, coopératives, cercles d'études sociales, bureaux de placement ou groupements divers.

Parmi les industriels qui ont promis de suivre les séances du congrès, nous pouvons citer : MM. Harmel (du Val-de-Bois), Gaston Japy (Doubs), Gavelle (Loire), Raphaël Toutain (Laval), Hanicotte (Pas-de-Calais), Ogier (Isère), Laroche-Joubert (Angoulême), E. André, maître de forges (Meuse), etc.

MM. Boudonot, sénateur ; Delcils et Beharrelle, députés, représenteront, avec MM. Paul Delcroix et Alexandre Dehonn, les sociétés d'agriculture du Pas-de-Calais ; Delcourt-Haillet (Valenciennes), Cinqin (Lyon), Lagrange (Paris), etc., etc.

C'est M. Pierre Bléry, président fondateur de la Fédération nationale des « jaunes » de France, qui a ouvert la séance.

Le Congrès des syndicats jaunes s'est ouvert aujourd'hui, à 2 heures, dans la salle des Agriculteurs de France, sous la présidence de M. Pierre Bléry.

Un grand nombre d'associations sont représentées : bourses du travail, syndicats, coopératives, cercles d'études sociales, bureaux de placement ou groupements divers.

Parmi les industriels qui ont promis de suivre les séances du congrès, nous pouvons citer : MM. Harmel (du Val-de-Bois), Gaston Japy (Doubs), Gavelle (Loire), Raphaël Toutain (Laval), Hanicotte (Pas-de-Calais), Ogier (Isère), Laroche-Joubert (Angoulême), E. André, maître de forges (Meuse), etc.

MM. Boudonot, sénateur ; Delcils et Beharrelle, députés, représenteront, avec MM. Paul Delcroix et Alexandre Dehonn, les sociétés d'agriculture du Pas-de-Calais ; Delcourt-Haillet (Valenciennes), Cinqin (Lyon), Lagrange (Paris), etc., etc.

Puis on entend Mme Rassel, ménagère à Cluses, âgée de 49 ans. Mme Rassel est la mère d'une des victimes. Elle dépose en pleurant.

Le 18 juillet, une voisine lui dit : N'allez pas aux alentours de l'usine; les Cretziez viennent de tirer sur les grévistes, il y a des morts.

Mme Rassel, sachant que ses fils s'y trouvaient, y courut. Elle vit le cadavre de son fils.

Les fils Cretziez, au récit de la pauvre femme, se cachent le visage et pleurent. L'émotion est grande dans la salle.

M. Jaquier demande au témoin s'il est vrai que M. Drompt, maire de Cluses, lui aurait tenu deux jours avant les propos suivants : « Empêchez vos fils d'aller près de la maison Cretziez. Ils sont armés de fusils et de cartouches ; moi-même, j'ai pris des précautions et le premier qui approche de ma maison je le mets bas ! »

Mme Rassel répond affirmativement et elle ajoute : M. Drompt a même dit que celui qui viendrait devant chez lui, il l'écorcherait comme une grenouille. (Rires prolongés.)

Tous les regards se tournent vers l'ancien maire de Cluses qui se trouve dans la salle, mais il reste impassible.

Henri Rassel, dix-neuf ans, horloger à Cluses. — Je n'étais pas dans le cortège le 18 juillet. J'ai entendu les coups de feu. J'ai vu Henri Cretziez, en bras de chemise, tirer de sa fenêtre sur la foule ; puis Michel Cretziez également. Comme le lieutenant de gendarmerie agitant son képi pour faire cesser le feu, Michel tira sur le lieutenant. (Murmures et rumeurs dans la salle. — Oh ! oh !)

Le témoin est le frère d'une des victimes, il était en grève le 18 juillet. Régis Perrot, pharmacien à Cluses. A soigné les blessés de la fusillade. Lorsqu'on lui amena le premier blessé, il lui dit : « Malheureux, qu'avez-vous donc fait ? » Il répondit : « On nous a tiré dessus et nous n'avions rien fait. »

Toutes les blessures étaient faites par des coups de feu. M. le président. — Les grévistes qui vous amènent les blessés et les blessés eux-mêmes étaient-ils ivres ?

R. — Je n'ai rien remarqué de semblable. D. — Avait le 18, la terreur régnait-elle à Cluses ?

R. — Je ne m'en suis jamais aperçu. Sur demande de M. Jaquier, le témoin dit que dans la matinée du 18 juillet il aperçut Jean et Marcel Cretziez établis devant le café Revuz. Il n'a rien remarqué de particulier dans leur attitude. Ils m'ont regardé, mais sans intérêt.

Alfred Groscurin, 42 ans, pharmacien à Cluses se trouvait devant son magasin situé à 400 mètres environ de l'usine Cretziez. Il ne peut pas affirmer que les grévistes poussaient des cris.

M. le président. — Avant les coups de feu avez-vous entendu des jets de pierres et des vitres brisées ?

R. — Je n'ai rien entendu ? M. Groscurin raconte les scènes d'affolement qui suivirent la fusillade. On apporta chez lui le corps de Larrivaz et de nombreux blessés.

M. Groscurin fut une des personnes qui adressèrent leurs vœux à Genève par crainte des troubles.

M. le président. — A quelle époque avez-vous fait ce départ ?

R. — Après le 18 juillet. Docteur Valléry, médecin à Cluses, a été appelé à donner des soins aux blessés qui étaient en très grand nombre dans la pharmacie. Après avoir déclaré que personne ne s'attendait à un pareil événement, il entre dans quelques explications au sujet des blessures.

M. le président. — Les blessés étaient-ils ivres ?

R. — Je sais que le bruit en a couru, mais j'affirme que je n'ai rien constaté de semblable. Quelques-uns ont vomis mais c'était le résultat de leurs blessures.

Marc Trotzet, imprimeur à Cluses, locataire des Cretziez. Le témoin s'était absenté avec sa femme avant la bagarre.

R. — Pour quelles raisons ?

D. — Un voisin, nommé Pepin, avait dit à ma femme dans la matinée qu'on allait donner l'assaut à l'usine l'après-midi et qu'il serait prudent de nous éloigner car nous habitons le rez-de-chaussée de la maison Cretziez.

Le témoin s'en fut donc dans un champ à une centaine de mètres, en emportant divers objets de valeur et des papiers.

M. Descoites. — M. Trotzet n'avait-il pas aussi pris la précaution de cacher dans ses matelas ses papiers et ses effets ?

Trotzet. — Si, pour les garantir. M. Jaquier. — Le témoin a déclaré à l'instruction que s'il était parti c'était surtout parce qu'il savait les fils Cretziez armés.

M. Descoites. — En mai le père Cretziez n'a-t-il pas dit au témoin qu'il serait forcé de renvoyer une partie de ses ouvriers par manque de travail ?

R. — C'est absolument exact. L'audience est suspendue pendant un quart d'heure.

Après la reprise, on entend des ouvriers grévistes. Suisse (Charles), horloger à Cluses. Le témoin faisait partie du syndicat ouvrier et se trouvait dans le cortège le 18 juillet. Il parle bas et s'embrouille facilement.

M. le président. Parlez plus haut, quand vous êtes dans la rue vous savez bien crier. (Rires.)

Et absolument insignifiant. On décide de ne pas entendre Jean Dancet. Buchet, ouvrier horloger, 45 ans 1/2. Le témoin était gréviste.

D. — Dites-nous ce qui s'est passé le 17 juillet ?

R. — On est sorti le soir. D. — Et puis après ?

R. — Après, on est rentré. (Explosion de rires.)

Le jeune Buchet fait le récit de la journée du 18 juillet.

— Quelques-uns d'entre nous, dit-il, portaient des petites baguettes. (Rires.)

D. — Est-ce que les grévistes poussaient des cris ?

R. — Oh ! pas grand-chose. Buchet dit qu'il a vu Michel Cretziez tirer un premier coup de fusil.

Jean a tiré aussi. Il se trouvait à côté de Rassel lorsque celui-ci tomba.

Le témoin ne avait essayé de pénétrer, avec quelques autres, dans les ateliers de l'usine Brein pour piller.

Larrivaz, Oscar-Robert, ouvrier. Larrivaz est un des grévistes, frère d'une des victimes. Il affirme que les coups de feu ont été tirés avant que le cortège soit arrêté.

Lorsque nous sommes arrivés devant l'usine, je vis trois coups de fusil par les fenêtres. Je ne puis pas dire si quelqu'un a lancé des pierres. Tout de suite les coups partent et ce fut un saut qui fut général.

Mon frère fut atteint d'un coup de feu. Je lui dis : « Sauve-toi », mais il tomba après avoir fait cinq ou six mètres. Je me baissai vers lui, il était mort.

Les frères Cretziez sanglotent. On entend ensuite un ouvrier gréviste, Cartier Magnus qui, lui aussi, faisait parti des manifestants le 18 juillet. Il dit qu'aucun gréviste n'était armé. Après la fusillade qui eut lieu sans provocation d'après lui, il releva Baudet qui mourut bientôt après et fut lui-même blessé à la main.

Le dernier témoignage entendu ce matin est celui d'un habitant de Cluses, Elie Jourdan, qui fut légèrement blessé par les plombs. Le témoin Jourdan n'apporte rien de particulier.

L'audience est levée à onze heures et demie.

L'audience du soir est reprise à deux heures de l'après-midi. Le défilé des témoins continue long et interminable.

C'est tout d'abord Fanchette Revuz, ouvrière horlogère syndiquée, qui était au nombre des manifestants le 18 juillet.

Le témoin dit que c'est par hasard que le cortège a passé ce jour-là vers l'usine Cretziez. Elle affirme de façon formelle que les pierres n'ont pas été lancées avant que les coups de feu aient été tirés. Fanchette Revuz ajoute qu'elle gagnait 1 fr. 80 par jour.

Puis c'est le tour de la femme Chevretey, horlogère. Elle déclare avoir entendu dire au nommé Efranchy, contremaître chez les Cretziez, en parlant des grévistes : « Ils chantent maintenant ; ils ne chanteront pas tout à l'heure. »

Le témoin ajoute qu'elle a vu les quatre fils Cretziez tirer sur la foule.

Ensuite comparait à la barre le nommé Claude Buchet, 60 ans, horloger, qui travaillait chez lui pour plusieurs patrons.

Le témoin déclare qu'il se trouvait au café Henry à l'arrivée du cortège des manifestants. Aussitôt qu'il entendit la fusillade, il courut pour faire sauver ses enfants qui se trouvaient dans la foule. Ce n'est que lorsqu'il eut appris que son fils avait été blessé qu'il langa des pierres.

Le témoin ajoute qu'il n'a pas vu lancer de pierres auparavant.

Après lui, le nommé Miossat Jean, charpentier à Mégève, vient déclarer qu'il travaillait à Cluses le 18. Il se trouvait parmi les curieux et il reçut un coup de feu à l'épaule.

L'horloger Depéry, habitant Cluses, déclare qu'il a vu Michel et Marcel Cretziez tirer des coups de feu, mais qu'il n'a pas vu Henri Cretziez tirer et qu'il ne peut pas affirmer que les cailloux ont été lancés auparavant.

Un docteur Bonneloy, de Sallanches, qui a soigné les blessés dit que toutes les blessures étaient produites par des plombs.

A son tour, le nommé Paul-Emile, entrepreneur à Cluses, vient affirmer qu'un ouvrier lui a dit : « A 4 heures, il y aura une révolution à Cluses. » D'autre part, il a cru remarquer que le cortège des manifestants semblait être plus menaçant que de coutume.

Le témoin suivant est le lieutenant Larrivaz, du 30^e régiment de ligne. Il fait le même récit et ajoute que les femmes et les enfants étaient nombreux dans le cortège des manifestants. Il accuse formellement les accusés Molliez et Carquillat de pillage.

D. — Le témoin pense-t-il que les troupes étaient suffisantes pour maintenir l'ordre dans le cortège, si les fils Cretziez n'avaient pas tiré ?

Le Sénat

Paris, 18 novembre.

M. Fallières préside la séance, qui est ouverte à deux heures et demie.

On procède au scrutin pour la nomination d'un membre du conseil supérieur des sociétés de secours mutuels. On vote pour M. Paul Strauss, sénateur de la Seine.

Un second scrutin est ensuite ouvert pour la nomination d'un membre de la commission de contrôle de la circulation monétaire. On vote pour M. Poirrier, sénateur de la Seine.

Le quorum n'étant atteint pour aucun de ces deux scrutins, il y aura lieu de procéder à un second tour au début de la prochaine séance.

Le Sénat valide ensuite sans débat les élections de M. Ernest, comme sénateur de l'Aisne, et d'Artaud de Constant, comme sénateur de la Sarthe.

LES DÉBITS DE BOISSONS

On reprend la suite de la discussion sur la réglementation des débits de boissons.

M. Châteley, sénateur du Nord, combat la thèse développée par M. Eugène Guérin, rapporteur de la proposition, thèse suivant laquelle les progrès de l'alcoolisme sont dus uniquement à la multiplicité des débits de boissons.

L'orateur démontre à l'aide de chiffres et de statistiques que la relation de cause à effet que l'on prétend établir entre le nombre de débits et le développement de la consommation est purement imaginaire.

M. Châteley déclare, d'ailleurs, que, personnellement, il ne considère pas la loi de 1850 comme intangible. Il admet parfaitement qu'elle peut être améliorée.

M. Bérenger, président de la commission : Nous ne voulons qu'interdire la création de nouveaux débits.

M. Châteley : Vous ne songez pas aux haïnes qu'accumulerait votre lutte contre l'alcool. A vous entendre, il semblerait que les débits sont toujours de mauvais lieux. Ceux qui fréquentent les débits de boissons ne sont pas forcément des ivrognes. Ils cèdent souvent à des nécessités sociales.

D'ailleurs, ajoute l'orateur, il est inexact de dire que la consommation de l'alcool se concentre dans les débits de boissons. En réalité, seulement le débit, on laissera échapper une partie de la consommation, infiniment plus dangereuse pour la famille.

En terminant, M. Châteley exprime l'espoir que le Sénat voudra attendre des mesures plus justes, plus équitables, plus conformes à l'intérêt de la nation française et se refusera à sanctionner par son vote la loi qui lui est présentée.

Mais Claude avec un calme peut-être plus terrifiant encore.

— Nous allons aboir, tout à l'heure, sur ce point, l'opinion du procureur de la République.

Le Drame de Cluses

Devant les Assises

Cinquième journée

Toujours les témoins. — Dépositions sans intérêt et dépositions importantes. — Les incidents. — La lettre Sonnerat-Vacher. — A demain.

(DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL)

AUDIENCE DU MATIN

Anney, 18 novembre.

L'audience est ouverte à 8 heures, le défilé des témoins continue :

Faure, gendarme. — Faure était sergent au 30^e de ligne, le 18 juillet, il faisait partie de la section détachée à la surveillance de l'usine Cretziez.

Il affirme de la façon la plus catégorique que 22 hommes de sa section étaient au rez-de-chaussée de l'immeuble.

Dès les coups de feu, il fit sortir ses soldats et établit un cordon.

Il reconnaît formellement l'accusé Molliez pour être l'individu qui tenta d'entourer la porte.

Molliez pâlit, mais fait un signe de dénégation.

Jeannette Fabre, femme Revuz, 46 ans, ménagère à Cluses.

La femme Revuz a vu l'arrivée du cortège le 18 juillet. Elle n'a pas entendu briser des vitres et affirme avoir vu Henri Cretziez tirer sur la foule ; il était en bras de chemise et elle est sûre qu'elle ne s'est point trompée. Michel et Marcel ont également tiré. Elle s'est enfuie avec sa fille qui fut blessée.

Mme Larrivaz, mère d'un des ouvriers qui furent tués, se présente à la barre. La pauvre femme a l'air très ému. M. le président Jarre, d'accord avec la défense, renonce à l'audition de ce témoin.

M. le procureur général déclare que, dès à présent, l'accusation renonce à entendre une quinzaine de témoins cités par elle. Il espère que la défense voudra bien l'imprimer pour abréger la longue série de débats.

M. Jaquier dit que la partie civile renonce, d'ores et déjà, à trois témoins. Alexandre Marchand, 23 ans, horloger à Cluses, se trouvait le 18 juillet chez les Cretziez pour un règlement lorsque les grévistes vinrent devant l'usine. On a poussé des cris puis brisé des carreaux de vitres. Les Cretziez ont tiré.

M. Descoites demande si Marchand n'a pas assisté en mai à une conférence anarchiste à Cluses.

Le témoin répond affirmativement.

M. Descoites. — Ceci a quelque importance car à la fin de cette conférence on vota un ordre du jour en faveur du retrait des troupes.

M. Briand. — Marchand a déclaré à l'instruction qu'il avait vu les fils Cretziez montés sur les établis pour tirer.

Marchand. — J'en ai vu un.

D. — Lequel ?

R. — Je ne sais pas.

M. David. — Le témoin s'est caché avec les Cretziez n'a-t-il pas tiré des coups de feu ?

R. — Non.

Vincent Chabert, 23 ans, caporal au 30^e de ligne, faisait partie de la section chargée de garder l'usine le 18 juillet. Etait malade. Ce témoin affirme que la section était bien à son poste. Etant exempt de service, il a joué aux billards avec David et le soldat Guichard.

Lorsque les coups de feu partirent, il courut vers sa section. Il ne sait pas si des pierres ont été lancées avant les coups de feu.

Marie Larrivaz, sœur de l'ouvrier qui fut tué, est appelée, mais on renonce à son témoignage.

— Il dépend de vous, de vous seul, fit-il à Ludovic toujours courbé jusqu'à terre, qu'en sortant d'ici j'aille tout droit au parquet de la Seine.

— Oh ! ne faites pas cela, monsieur... murmura le coupable d'une voix sourde... à peine intelligible.

— Alors, répondez-moi... — Oui... — Et franchement... Parce que je vous donne ma parole qu'au premier message... à la première réticence, je sors d'ici pour aller où vous savez.

— Que faut-il vous dire ? — Ou sont les pièces établissant l'authenticité du mariage de madame d'Aspremont ?

— Avec la résignation écorchée du valencien qui se rend à merci, Ludovic répondit sans lever la tête : — Les pièces... c'est Delorme qui les a.

— Où les tient-il ? — Je ne sais pas.

Et répondant désespérément à un mouvement de Claude — un mouvement qui ne pouvait se traduire qu'ainsi : Soit, je vais quelque part où on saura bien vous faire parler.

— Je vous jure, monsieur, je vous jure que je ne les sais pas... — Comprenez donc ! C'est sa garantie, à lui !... Si quelqu'un savait où il a caché cela, il ne serait plus seul à en disposer... Son secret, c'est sa force... Sans lui, on ne peut rien, et jamais... jamais vous ne lui feriez rien avouer, à lui !... jamais vous ne lui feriez rien restituer !

— C'est un homme effroyable, monsieur ! Ah ! si vous saviez, combien de fois j'ai essayé de lui échapper... Mais quand il essayait, on ne peut pas... je vous jure qu'on ne peut pas... — Comment vous tient-il donc ? — Il me tient...

COURS DE LYON

Table of market prices for Lyon, including various goods and currencies.

COURS DE PARIS

Table of market prices for Paris, including various goods and currencies.

MINES D'OR

Table of gold mine prices and exchange rates.

BULLETIN FINANCIER

Financial news and market analysis, including mentions of gold prices and exchange rates.

Textual news items, including reports on gold mines and market conditions.

Textual news items, including reports on gold mines and market conditions.

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Table of financial information, including interest rates and company news.

Textual news items, including reports on gold mines and market conditions.

Madrid à Cacerès et au Portugal

Table of financial information related to Madrid, Cacerès, and Portugal.

Advertisement for 'DERNIERS BILLETS LOTERIE' with details on ticket prices and prizes.

Advertisement for 'S^o DE PUBLICITÉ Artistique et Commerciale' with contact information.

Advertisement for 'PHOTOGRAPHES' and 'VERS' services.

Advertisement for 'LOTÉRIE-TOMBOLA' with details on prizes and ticket information.

Advertisement for 'MAISON' with details on real estate and services.

Advertisement for 'ANNONCES ET RÉCLAMES' with details on advertising services.

Advertisement for 'QUINA-JAROCHE' with details on medicinal products.

Advertisement for 'ASTI-MOUSSEUX' with details on wine products.

Advertisement for 'LA FIGATINE' with details on its benefits for health.

Advertisement for 'La Maison du Petit St-Thomas' with details on clothing and fashion.

Advertisement for 'LE RAPPEL REPUBLICAIN' with details on subscription rates.

Advertisement for 'LES NUITS ROUGES' with details on the story and author.

Continuation of the story 'LES NUITS ROUGES'.

Continuation of the story 'LES NUITS ROUGES'.